



SEPTEMBRE 2026

Agnès Graceffa
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50
1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 512 79 98

www.auschwitz.be

info@auschwitz.be

**L'exposition
« Les partenaires sociaux
durant la Seconde Guerre
mondiale » : de l'importance
de la Résistance dans la
construction de la protection
sociale d'après-guerre**

ANALYSE





Durant la Seconde Guerre mondiale en Belgique, l'occupant nazi avait banni toute concertation sociale et tout syndicat indépendant. Pour faire face à cette interdiction liberticide, des hommes et des femmes se sont organisés clandestinement et ont réfléchi à de nouvelles organisations, plus efficaces et plus protectrices. Ces projets ont eu un impact significatif sur la réorganisation et le fonctionnement des organisations syndicales et patronales après-guerre.

Comprendre cet épisode méconnu permet d'éclairer le fonctionnement du monde du travail, encore aujourd'hui, et pourquoi pas de réfléchir à demain. C'est ce que propose l'exposition bilingue consacrée aux « Partenaires sociaux pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Elle est accessible gratuitement, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au rez-de-chaussée du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (ETCS), rue Ernest Blerot, 1 à 1070 Bruxelles (à côté de la gare du Midi, sortie place Horta) du 5 février 2026 à fin janvier 2027.¹

¹ Une courte vidéo est également accessible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=RLvMXUBgjb0>

C'est le Conseil national du Travail (CNT) qui a initié l'idée de cette exposition à l'occasion du 80e anniversaire de la fin du conflit en Europe occidentale.

Dirk Luyten (CegeSoma), Peter Heyrman (Kadoc – KU Leuven) et Luc Peiren (Amsab-ISG) ont rassemblé le matériel d'exposition (photos, affiches et textes), en étroite collaboration avec les partenaires sociaux représentés au sein du CNT. Le SPF ETCS a assuré la présentation visuelle et la réalisation matérielle.

Le but de l'exposition est de commémorer la situation des partenaires sociaux durant les années de guerre ainsi que leur contribution essentielle au développement de la Sécurité sociale et de la concertation sociale dans la Belgique d'après-guerre. Elle est structurée autour de trois thèmes : la guerre et l'occupation ; le Pacte social et la mise en place de la Sécurité sociale ; enfin, le développement de la concertation socio-économique après la Libération.

LA PREMIÈRE PARTIE DE L'EXPOSITION S'OUVRE SUR LES ANNÉES 1940-1944

Dès mai 1940, les forces d'occupation allemandes imposent des changements radicaux dans le fonctionnement du monde du travail, notamment pour les organisations de représentation des ouvriers, employés et employeurs qui existaient alors. Le dialogue social est suspendu, les syndicats interdits, les droits de grève, de rassemblement et de manifestation supprimés. La nouvelle Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI) devient le syndicat unique, au service de l'Ordre nouveau. Les prix et les salaires sont gelés. L'ensemble de l'économie est réorganisée selon un modèle corporatiste.



Première partie de l'exposition © Fondation Auschwitz

De manière clandestine, les anciennes organisations syndicales et patronales s'organisent pour faire face, d'abord, à la dégradation des conditions économiques et sociales puis, à partir de 1942, à la réquisition de travailleurs dans le cadre du Service du travail obligatoire en Allemagne (STO). La jeunesse ouvrière chrétienne apporte un soutien clandestin aux victimes de guerre. Elle s'oppose au travail dominical requis par l'occupant et au travail obligatoire en Allemagne.

Des personnalités émergent, comme Henri Fuss (1882-1964), spécialiste des questions de chômage et ex-directeur général du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, passé à la clandestinité², le journaliste Fernand Demany (1904-1977), qui dirige le Front de l'Indépendance, ou encore Raymond Scheyven (1911-1987). Ce dernier organise le service Socrate, une organisation secrète qui lutte contre le STO et soutient matériellement et financièrement les réfractaires avec l'aide de Londres.

² Jean Puissant et Jean-Paul Mahoux, avec le concours de Joeri Puissant, « FUSSE Henri, Paul, Dominique, dit Fuss-Amoré. Pseudonymes : Amoré, Paul-Dominique », <https://maitron.fr/fuss-henri-paul-dominique-dit-fuss-amore-pseudonymes-amore-paul-dominique-belgique/>, version mise en ligne le 1er juillet 2020, dernière modification le 19 juin 2024.

Henri Fuss, quant à lui, pose clandestinement les bases d'une future sécurité sociale³.

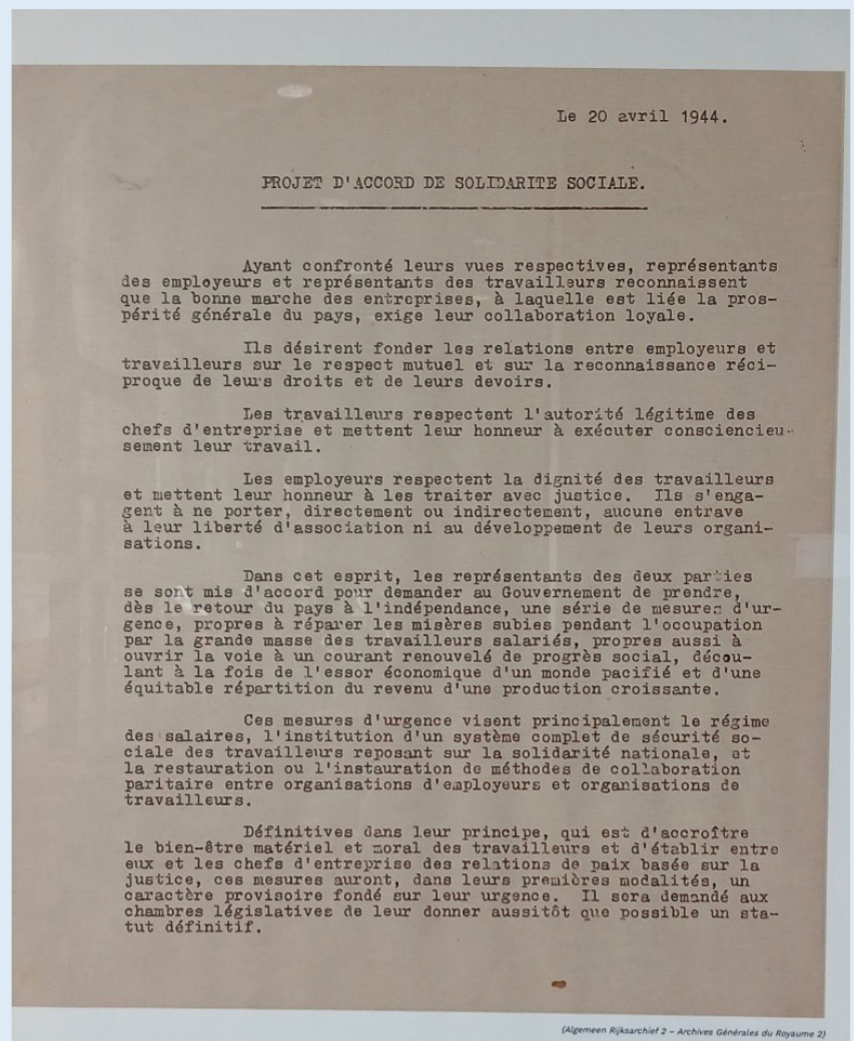
LA SECONDE PARTIE DE L'EXPOSITION S'ATTACHE À LA QUESTION DU PACTE SOCIAL DURANT LA GUERRE ET À SON IMMÉDIAT SUCCÈS

Dès l'automne 1941, des négociations débutent entre les dirigeants des syndicats d'avant-guerre, des employeurs, des mutuelles et des hauts fonctionnaires. Elles aboutissent en avril 1944 – rédigé donc encore en pleine occupation, dans la clandestinité – à un texte majeur : le projet d'accord de solidarité sociale, mieux connu sous le nom de « Pacte social ».

Il vise à organiser la concertation socio-économique au niveau de l'entreprise, des secteurs et des organisations interprofessionnelles nationales, mais aussi à mettre en place une sécurité sociale obligatoire pour les travailleurs salariés. Il propose une augmentation immédiate des salaires pour compenser la forte baisse du pouvoir d'achat des travailleurs durant la guerre.

³ Koen Vleminckx, « Henri Fuss (1882-1964) : la sécurité sociale comme instrument de paix et de justice sociale », *Revue belge de sécurité sociale*, 2009, p. 427-444, <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/rbss-4-2014-vleminckx-fr.pdf>. L'auteur se réfère notamment au livre de Fuss, *La genèse clandestine de la sécurité sociale en Belgique* (1958) et à son analyse par Guy Van Themsche, *La sécurité sociale. Les origines du système belge – Le présent face à son passé*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994.

En septembre 1944, dix jours seulement après la libération de Bruxelles, a lieu la Conférence nationale du Travail, organe consultatif tripartite. Il est alors urgent de s'organiser pour éviter l'inflation et répartir équitablement les revenus d'une production croissante. Léon Antoine Bekaert (1891-1961), futur président de la Fédération des industries belges⁴, y défend le Pacte social aux côtés d'Achille Van Acker (1898-1975), nouveau ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. Malgré certaines oppositions, le principe d'une augmentation des salaires de 60 % est voté, tout comme sa mise en place dans le cadre des commissions paritaires. L'arrêté-loi du 28 décembre 1944 le confirme, et Paul Goldschmidt (1890-1969) devient le premier administrateur général de l'Office national de Sécurité sociale nouvellement créé, chargé de mettre en place la fameuse Sécurité sociale, qui devient le cadre global de prélèvement des cotisations sociales. Cette mise en place pose les bases légales pour le financement et la gestion des prestations sociales, telles que les allocations de chômage, les indemnités de vacances et les



Texte du Pacte social © Fondation Auschwitz

⁴ Dirk Luyten, « Bekaert Léon », <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/personnes/bekaert-leon.html>

primes de reprise du travail. Elle vise à garantir un revenu minimum aux travailleurs et à structurer les contributions des employeurs et des salariés. Elle sert encore aujourd'hui de filet de protection légal en matière de pensions, de chômage et de santé.

LA TROISIÈME PARTIE PRÉCISE ENSUITE LA CONCERTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE COLLECTIVE QUI SE DÉVELOPPE ENTRE L'AUTOMNE 1944 ET 1952

Elle couvre à la fois les questions économiques et sociales et celles de la sécurité au travail. Les organisations sociales d'avant-guerre se remettent en place, avec, pour certaines, des évolutions notables : ainsi, le syndicat belge socialiste fusionne avec trois syndicats créés dans la clandestinité pour devenir la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB).

Les documents, photographies et affiches d'époque présentés montrent aussi que ces avancées ne font pas toujours l'unanimité : par exemple, les archives du Comité central industriel et de la Fédération des Industries belges, qui illustrent le rôle de l'organisation patronale centrale, prédécesseur de l'actuelle Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). Les organisations représentant les intérêts des PME et des entrepreneurs indépendants n'ont pas été associées au pacte social. Leurs membres revendiquent le rétablissement de la liberté du commerce et l'ouverture du registre du commerce. Les protestations s'élèvent, par exemple contre la loi Gutt (réforme monétaire et politique des prix) à l'automne 1944, comme le montrent les photos des manifestations. Les

UN HÉRITAGE À PRÉSERVER ?

La Seconde Guerre mondiale a ainsi marqué un tournant pour les droits sociaux en Belgique avec la signature clandestine du Pacte de Solidarité sociale en 1944, posant les bases de la Sécurité sociale obligatoire. Quatre-vingts ans plus tard, les conditions (historiques, politiques, sociales, économiques, idéologiques) qui ont vu naître et se déployer ce « pacte social » sont radicalement bouleversées. Ce modèle s'est transformé en une concertation sociale institutionnalisée, passant d'un focus centré sur la réparation à une approche préventive du bien-être au travail.

Comme le rappelaient les organisateurs d'un colloque dédié à son bilan et à ses perspectives aujourd'hui, on peut se demander si et comment ce modèle est toujours pertinent pour penser et agir dans le monde actuel⁵. Bon nombre d'acteurs et d'institutions continuent néanmoins de s'y référer, notamment dans le camp syndical, et il demeure d'autant plus nécessaire que chacun connaisse les conditions héroïques de sa mise en place.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

⁵ <https://gresea.be/80-ans-du-Pacte-social-bilan-et-perspectives> : présentations en ligne et en téléchargement libre.